

MÉMOIRE

SUR LE PLAN D'URBANISME 2005-2015
VILLE DE MONTRÉAL

PRÉSENTÉ PAR

PHYLLIS LAMBERT, DIRECTEUR FONDATEUR
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES
CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

14 juin 2004

Quelques commentaires sur « Le plan d'urbanisme de Montréal : version préliminaire, 2004 »

Phyllis Lambert (CC,CQ, OAL,FIRAC, FRSC, RCA, Hon. RIBA, Hon. FAIA, LL D) est Directeur fondateur et président du conseil des fiduciaires du Centre Canadien d'Architecture. Elle est reconnue internationalement pour sa contribution à l'avancement de l'architecture contemporaine et pour ses préoccupations quant à la conservation du patrimoine et ses impacts sur les enjeux sociaux ainsi que face au rôle de l'architecture dans les différentes facettes de la vie publique.

1.0 COMMENTAIRES SUR L'ENSEMBLE DU PROJET

1.1 Points forts du plan d'urbanisme

La Ville a produit un document fort bien pensé en présentant un **premier plan d'urbanisme pour l'ensemble de l'Île de Montréal**.

Ses **grands principes directeurs** qui concernent le développement durable, le transport collectif, la consolidation des secteurs à construire ou à transformer, la diversité des usages, le développement optimal du Centre, la recherche de la qualité architecturale et urbaine ainsi que le respect des patrimoines bâti et naturel et celui de l'environnement à travers l'Île sont louables et essentiels.

Les principales **forces du document** du plan d'urbanisme que je tiens à souligner sont :

- 1.1.1 Un document complet qui a la volonté de couvrir de multiples aspects de la vie montréalaise ayant un impact sur le territoire montréalais; une présentation comprenant à la fois objectifs, orientations, plan de mise en œuvre et cartographie détaillée. Ce document est une très bonne base de référence pour l'avenir de l'aménagement du territoire de l'Île;
- 1.1.2 Un document qui tente d'intégrer les 11 politiques sectorielles en cours, dont celles de la culture, du patrimoine, de protection et de mise en valeur des milieux naturels ainsi que la stratégie d'inclusion du logement abordable.
- 1.1.3 Un projet qui se veut rassembleur et qui tente d'intégrer les grands enjeux généraux pan-montréalais tout en se préoccupant de l'apport des enjeux de chacun des arrondissements;
- 1.1.4 Un plan d'urbanisme qui présente une analyse assez détaillée du territoire;
- 1.1.5 Un plan d'urbanisme qui intègre le principe de valorisation du patrimoine bâti, archéologique et naturel;
- 1.1.6 Un plan d'urbanisme qui est basé sur le développement durable, la qualité de vie, la diversité culturelle, sociale et territoriale ainsi que sur la qualité environnementale de l'air, de l'eau et de la sonorité.

1.2 Processus de concertation

1.2.1 Je tiens à souligner l'exemplarité de la Ville dans sa volonté de favoriser la concertation par un travail assidu avec les arrondissements et par le respect et l'intégration des commentaires du comité aviseur.

1.3 Commentaires particuliers

1.3.1 Il sera important de rappeler en introduction au document que le plan d'urbanisme est un pacte social pour garantir l'avenir et nous indiquer, même si cela est déterminé par la loi, que la durée de la portée du plan est de dix ans.

1.3.2 Quant à la Charte des milieux de vie montréalais, il est inacceptable de ne pas y retrouver la notion de protection du patrimoine bâti. On mentionne la protection du patrimoine naturel au point 6 et une architecture de qualité au point 2 sans y intégrer le principe d'harmonisation avec le patrimoine.

2.0 PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET

Quelle que soit l'issue des défusions, le gouvernement du Québec devra reconnaître le plan d'urbanisme tel que présenté comme devant être le schéma d'aménagement de la CUM ou du conseil d'agglomération.

Évidemment, au-delà des orientations, intentions et volontés très louables du document, il subsiste des préoccupations quant à la mise en œuvre du plan, sa stratégie d'implantation et l'évaluation des résultats.

Ceci dit, j'ajoute les préoccupations suivantes:

2.1 L'application des règlements

2.1.1 Lacunes

Il y a d'importantes lacunes entre l'énoncé des règlements et leur application. À titre d'exemple parmi d'autres, le cas de la Maison Cormier monument classé. On a laissé construire un nouveau bâtiment au sud du jardin dont la hauteur dépasse les limites permises sans que le contrôle des inspecteurs de la Ville ne puisse l'arrêter.

2.1.2 Concernant la question de la réglementation, nous le savons déjà, le problème est majeur car il pose tout le défi de l'harmonisation de la Ville dans le contexte de l'autonomie des arrondissements.

Par exemple, le cas de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal qui se retrouve sur le territoire de cinq arrondissements, dont un (Westmount) pourrait être défusionné après le 20 juin 2004. Il est essentiel que la Ville assure une coordination efficace et homogène pour la mise en valeur du mont Royal et la gestion des permis.

Autre cas : le parc Jean Drapeau, qui a un rôle de parc métropolitain mais dont le zonage relève de l'arrondissement Ville-Marie.

Dernier exemple : la reconnaissance d'éléments patrimoniaux par les services municipaux qui sont inscrits dans le plan d'urbanisme et le document complémentaire assure un certain encadrement. Toutefois comment seront gérés l'émission des permis et surtout l'aide et les conseils qui pourront varier d'un arrondissement à l'autre?

3.0 COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES

3.1 Architecture de qualité et paysage urbain

La carte 2.1.1 du Plan préliminaire « *Les secteurs à revitaliser* » démontre trop de secteurs pour que la Ville puisse entreprendre les travaux à l'intérieur d'une période de cinq ans. Il est évident qu'une priorisation stratégique doit être mise en place.

3.2 Cependant, les grandes qualités de Montréal qu'on retrouve dans plusieurs arrondissements sont les ensembles de bâtiments à caractère spécial qui particularisent l'arrondissement, lui donnent un visage unique. Avec très peu d'investissements, on peut les mettre en valeur et on rehausserait ainsi de beaucoup la qualité de la ville.

3.2.1 Saint-Henri : à l'intersection de la rue Saint-Henri et de la rue Saint-Jacques et leurs environs, aménager un carrefour, planter des arbres.

3.2.2 Hochelaga-Maisonneuve : transformer la rue Morgan en véritable avenue en plantant des arbres de chaque côté en double rangée et mettre en valeur la petite rotonde au sud. Le plan d'aménagement spécifique à l'ancienne ville de Maisonneuve, planifié avec soin, exigeait des façades en pierre grise sur tout le cadastre de Viau, la présence d'églises fascinantes (étonnantes) ainsi que des types de

maisons tout à fait spécifiques à ce secteur, tout cela doit être protégé. Il faut contrôler la construction et l'intégration de nouveaux bâtiments et établir un programme de plantation d'arbres et d'éclairage.

- 3.2.3** Lincoln-Tupper et Village Shaughnessy : dans ce quartier doté de bâtiments élégants et classés, la présence des nouveaux bâtiments laisse beaucoup à désirer. Il faut établir un plan d'aménagement afin de contrôler l'insertion harmonieuse et respectueuse de tous nouveaux bâtiments et établir un programme de plantation d'arbres.
- 3.2.4** D'autres quartiers de Montréal, comme Hochelaga-Maisonneuve ou Lachine, se composent d'un cœur historique mémorable et de grande qualité architecturale, un repère convivial pour les citoyens. Il faut mettre en valeur ces secteurs et les citer comme sites d'intérêt ou patrimoniaux.
- 3.2.5** Le traitement des bâtiments situés aux **intersections** permet effectivement d'assurer une transition harmonieuse et de donner une particularité intéressante à la ville. Que ce soit dans les arrondissements ou au centre-ville, les intersections intéressantes sont souvent marquées par des tourelles. Très souvent, elles sont en mauvais état ou il en manque des parties, comme c'est le cas en ce qui concerne celle au coin nord-est de l'intersection Côte-des-Neiges et Sherbrooke. Le plus souvent de simples interventions d'entretien amélioreraient la qualité architecturale.
- 3.2.6** Pour assurer une qualité supérieure de l'architecture et des aménagements du Centre, la Ville doit assurer une **exemplarité** essentielle en matière d'aménagement sur le domaine public et elle doit aussi assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine du Centre.
- 3.2.7** **Plusieurs projets remarquables** ont été développés dans le secteur du Centre au cours des dernières années; que ce soit le projet Milton-Parc, la Cité du multimédia, Faubourg Québec et les projets récents ou en cours tels le Quartier international ou le Quartier des spectacles, Il faut faire l'analyse de ces projets, en étudier les impacts, les forces et les faiblesses, les modes de gestion et en tirer parti pour les grands projets à venir. Le merveilleux est qu'ils ont tous été planifiés selon une vision d'ensemble de la ville et une compréhension de l'architecture de qualité. Ce faisant, ils épousent et intègrent l'approche de développement durable.
- 3.2.8** Le réaménagement du secteur devenu le **Quartier international** de Montréal est l'exemple clé d'un développement de qualité et de créativité à tous les niveaux : l'aménagement du quartier et ses liens avec le

square Victoria; la qualité architecturale et le choix de matériaux nobles, l'aménagement paysager et le design du mobilier urbain; l'intégration de l'art public. Dirigé avec grande compétence, ce projet a impliqué comme principaux partenaires les gouvernements du Canada et du Québec, la Ville de Montréal, la Caisse de dépôt et placements, la Société du Palais des congrès et les propriétaires riverains.

4.0 PATRIMOINE

- 4.1 Quant au développement de tout nouveau grand projet, la Ville doit ajouter à ses moyens de mise en œuvre la tenue d'**audiences publiques** qui permettent à tous les citoyens et organismes de tous milieux de s'exprimer sur la qualité architecturale des grands projets du Centre et des autres arrondissements au lieu de confier le processus d'évaluation au seul Comité d'architecture et d'urbanisme. L'apport de plusieurs intervenants enrichit sans aucun doute la qualité des projets et apporte différents points de vue et de nouvelles idées parfois très éclairantes, dont la Ville a déjà bénéficié lors de toutes les audiences publiques.
- 4.2 La Ville doit veiller à la mise en œuvre de la **politique du patrimoine** qui a des implications importantes pour tous les arrondissements. incluant l'intervention du **Conseil du patrimoine** qui est également très importante pour évaluer l'implantation harmonieuse des nouveaux projets dans un environnement à caractère patrimonial.
- 4.3 Bien que les orientations du plan d'urbanisme soient soutenues par l'insertion de nombreuses mesures réglementaires, si on veut que le patrimoine soit mieux protégé, il faut intégrer, en priorité, sous forme de réglementation, les recommandations du Conseil du patrimoine ainsi que les recommandations de certaines politiques (patrimoine, culture, espaces verts, politique de l'arbre) qui ont un impact sur l'aménagement du territoire.
- 4.4 En ce qui concerne le paysage urbain, mes commentaires sur la **politique de l'arbre** sont à l'effet qu'il est primordial que la Ville fasse un inventaire des espèces d'arbres en milieu urbain et selon les particularités des secteurs; la plantation d'arbres doit se faire le plus possible dans le respect de l'écologie urbaine des espèces déjà plantées. La plantation d'arbres doit présenter une harmonie et une cohérence visuelle. La Ville

doit cesser de tuer les arbres par des coupes et des émondages inappropriées.

- 4.5 Concernant la valorisation du patrimoine bâti, archéologique et naturel**, les chapitres 2.5 et 2.6 du plan préliminaire auraient avantage à être fusionnés car sur plusieurs points du chapitre 2.5, la question du patrimoine est présente et cruciale. Par exemple, l'objectif 12 du chapitre 2.5 qui vise à favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère du milieu démontre l'importance de la prise en compte du patrimoine pour atteindre cet objectif.
- 4.6** Étant donné la préoccupation de la Ville de cartographier en **objectifs mesurables** les espaces naturels du territoire, elle doit aussi se préoccuper de quantifier le pourcentage d'espace qualifié patrimonial en fonction des cinq secteurs du patrimoine, soit écologique, bâti, archéologique, paysager ou commémoratif. Cette indication mesurable permet de définir et d'évaluer les objectifs que l'on veut atteindre en matière de patrimoine.
- 4.7** Le **règlement sur la démolition d'immeubles** obligeant un processus de consultation publique en vertu de la Charte de la nouvelle ville devrait être en vigueur dans tous les arrondissements, ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, puisque tous les arrondissements ne bénéficient pas d'experts en matière patrimoniale, le Conseil du patrimoine de Montréal doit conseiller et donner son avis sur la valeur du bâtiment comme tel et sur sa valeur en lien avec l'aménagement existant.
- 4.8** En ce qui concerne le développement du potentiel touristique de l'arrondissement historique du **Vieux-Montréal**, il doit se faire dans le respect de la protection et de la mise en valeur du patrimoine du secteur. Il faut implanter un système de transport en commun, ce qui manque depuis longtemps. Et entretenir les rues.
- 4.9** Tel qu'indiqué dans le plan d'urbanisme, le développement du secteur du **Havre** de Montréal devrait être un modèle exemplaire d'aménagement urbain, de développement durable et de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Le Havre de Montréal constituera la porte d'entrée du Centre des affaires et devrait contribuer à lui conférer un caractère prestigieux et une conception architecturale avancée. Le projet tel que présenté est fondamentalement retardataire et fait preuve d'une pensée urbanistique

très arriérée.

- 4.10** En ce qui a trait à la reconnaissance du **patrimoine récent**, il faut définir plus précisément dans le document le patrimoine récent et à quoi il correspond : la période et la typologie reconnues.
- 4.11** Quant à la **sensibilisation au patrimoine**, nous reconnaissons les efforts de la Ville pour la réalisation des activités comme *Opération patrimoine architectural* ou la *publication des Guides techniques*, mais il faut soutenir financièrement les initiatives des groupes et organismes qui interviennent sur l'aménagement du territoire soit par des projets de sensibilisation, d'éducation ou de mise en valeur . Même si ce point ne relève pas directement du plan d'urbanisme, je tiens à souligner le rôle important de la Ville en matière de sensibilisation au patrimoine.
- 4.12** Pour ce qui est du patrimoine naturel, je citerai en priorité le cas du **mont Royal**. Il faut que le plan d'aménagement de l'arrondissement historique et naturel soit adopté et légiféré par le gouvernement du Québec.

Une Commission telle MAC/Ville, incluant la participation des citoyens à la Commission, doit être responsable de mises aux normes d'après les plans d'Olmstead et adopter les meilleures pratiques en termes d'aménagement paysager et de protection d'un arrondissement historique et naturel.

5.0 HABITATION

Les points qui me préoccupent le plus en matière d'habitation sont ceux qui touchent principalement le **logement social**:

- 5.1** La Ville doit développer une stratégie générale en matière d'habitation et une stratégie spécifique pour les secteurs à revitaliser.
- 5.2** Il existe un stock important de logements en assez bon état, à condition d'être rénovés, qui deviendraient disponibles pour le logement abordable ou social. La Ville doit d'abord privilégier la rénovation de bâtiments pouvant servir au logement abordable ou social avant d'encourager la construction de nouveaux bâtiments. Pour ce faire, il faut des programmes privés comme le Fonds d'investissements de Montréal (F.I.M.) et des programmes publics et en partenariat.

6.0 ENVIRONNEMENT SAIN

Un environnement sain, tel qu'indiqué à l'objectif 17, doit passer non seulement par la qualité de l'air et de l'eau mais aussi par la qualité du son, qui doit être améliorée par l'élimination du bruit causé par la circulation et les autres nuisances.

Phyllis Lambert
Montréal, 14 juin 2004

« LES LIEUX INSPIRANTS »
presentation au Symposium *Montréal 2017*
par Phyllis Lambert
1 mai 2002

ajout au
MÉMOIRE

SUR LE PLAN D'URBANISME 2005-2015
VILLE DE MONTRÉAL

PRÉSENTÉ PAR

PHYLLIS LAMBERT, DIRECTEUR FONDATEUR
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES
CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

22 juin 2004

« Les lieux inspirants »

Pendant mon intervention qui s'intitule « Les lieux inspirants », je vais parler des places publiques comme éléments structurants pour la ville, en utilisant des

exemples de Montréal, Seattle et Barcelone et en liant la mise en place d'une telle stratégie au processus public.

Notre travail est maintenant de faire de Montréal une ville composée de lieux inspirants – une ville faite pour les gens. Nous avons besoin de visions audacieuses pour cette ville afin d'y créer des lieux inspirants, des endroits où les personnes et les groupes peuvent trouver du plaisir, s'identifier et se ressourcer. Nous avons besoin d'une stratégie qui créera une continuité de lieux publics divers, disséminés à travers l'île, établissant une structure à l'ensemble de la ville. Nous pouvons nous inspirer d'une diversité d'exemples existants à Montréal, qui vont d'un petit parc comme le parc Cabot au grand parc du Mont-Royal, de l'environnement de petits projets d'habitation à but non lucratif à de grands regroupements de logement sociaux comme Milton-Parc et Benny Farm, des projets qui sont essentiels à la ville. Nous pouvons aussi nous inspirer de l'environnement autour des très belles églises sur les berges nord de l'île, et celui de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, qui borde la rive sud de l'île, et d'autres en aval et en amont.

Le nouveau Montréal, une ville qui est une île, nous offre des occasions extraordinaires de multiplier les lieux inspirants: certains projets sont présentement en discussion, comme le Quartier des spectacles au centre-ville ou, au nord, le quartier Saint-Michel autour du Cirque du Soleil. D'autres ont besoin d'être restructurés, comme le secteur qui va de la rue Atwater à l'est de la rue Guy avec des lieux inspirants,

- Les secteurs abritent les jardins des Sulpiciens avec ces tours du 17^e siècle et son plan d'eau du début du 18^e siècle;

- Les jardins des Soeurs Grises, ainsi que le Jardin du CCA;

mais le secteur est encore parsemé de trous dans le tissu urbain.

Les berges du canal de Lachine, berceau de l'industrie au Canada, zoné tantôt comme un secteur industriel, tantôt comme un secteur résidentiel, sans que soit développé un concept de mise en valeur.

Et le centre-ville est plein de ces blessures qui résultent de la construction des voies rapides et de ces autres démolitions irréfléchies faites au cours des années 60 et 70. Tout ceci est le résultat d'une période où l'on n'avait pas encore élaboré le concept de construire une ville autour de ses lieux inspirants.

Nous pourrions et nous devrions nous doter d'une stratégie claire et audacieuse qui serra la toile de fond dont nous avons besoin pour relier ces nouveaux projets conçus comme des centres d'activités. Je ne parle pas ici de ces anciens plans régulateurs, maintenant discrédités, qu'on superpose sur la ville comme une couverture que l'on déroule, recouvrant tous les secteurs avec les mêmes types de règlements. Je suggère plutôt (et je recommande fortement) que l'on développe un concept avec des programmes qui y seraient reliés – c'est-à-dire une idée liée à un phénomène physique. Une telle stratégie pourrait se concentrer sur les places publiques. Cette stratégie serait extrêmement souple: elle pourrait se développer selon les particularités de chaque secteur, restructurant des lieux publics existants ou ceci s'avère nécessaire, et d'en créer de nouveaux squares et jardins. De cette manière, éventuellement, une série de squares et de parcs publics, des lieux inspirants, attirant les résidents et les visiteurs partout sur l'île, identifiant l'histoire locale, et les événements sociaux.

Ces lieux publics deviendraient structurants.

Le Quartier International, qui est à une étape-clé de son développement est un exemple typique. Tout le secteur qui se trouve entre la rue Saint-Urbain et la rue Peel, de la rue de La Gauchetière à la rue Saint-Jacques, établit un lien entre le Vieux-Montréal et le centre des affaires de Montréal, relie le quartier Chinois et s'étire vers la nouvelle Cité du Multimédia. Toutefois, tout cela ne serait qu'une tache colorée abstraite sur le plan de la ville, s'il n'y avait pas de places publiques — au centre, cette nouvelle place, qui n'a pas encore de nom et qui se trouve entre le palais des Congrès agrandi et l'immeuble de la Caisse de dépôt, et cette place mise en rapport avec la place Victoria restructurée par l'aménagement paysager des rues avoisinantes. De même que les squares publics existant à Montréal, les oeuvres d'art vont les doter d'un caractère spécial.

L'art stimule et joue un rôle d'identification dans la régénération urbaine. Au fond, ceci tient au fait que l'art s'adresse aux humains. Et puisque l'art fait partie des « sciences de l'esprit », il incite les gens à s'engager dans des discours animés, ce qui leur permet d'établir des liens entre eux, et les conduit à réfléchir à la ville et à leurs concitoyens. En comparaison, les autoroutes ou les autres installations coûteuses d'équipement lourd ne suscitent la participation du public que sur le mode de la protestation. Il existe bien d'autres villes, par contre, où même ce type d'équipement public est devenu la clé de la création de lieux inspirants. Seattle est l'une de ces villes.

Seattle

Le programme des arts publics de Seattle, qui met l'accent sur la fonction sociale de l'art, est sans pareil aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. La ville de

3

P. Lambert – « Les lieux inspirants »

- ajout au « Mémoire sur le plan d'urbanisme 2005-2015, Ville de Montréal »,
déposé le 14 juin 2004

22 juin 2004

Seattle trouvait si important d'établir ce programme que c'est en 1973, pendant une période difficile où le taux de chômage s'élevait à 17,5 que le programme du 1% d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement a été mis en place. Ce parti pris, toutefois, a nécessité que l'on adopte une approche particulière : il a été essentiel pour le Conseil des arts de Seattle d'expliquer comment l'art bénéficierait à la ville dans son ensemble, et il a dû justifier qu'on y consacre des fonds provenant d'un budget municipal déjà en difficulté. Voici deux exemples :

Charles Greening, « Cadran solaire » au Gas Works Park, Richard Haag, architecte de paysage, 1978. Don anonyme à la ville; Mark Lere, "Seattle Scatter Pieces" (« pièces dispersés à Seattle »), réservoir de Beacon Hill, années 1980. Financement : Services des parcs et des eaux de Seattle, programme du 1 % pour les arts.

Le projet du Gas Works Park a été extrêmement controversé en 1978 quand l'architecte de paysage invité à concevoir le parc a décidé d'incorporer à l'aménagement les anciennes tuyauteries de gaz, gardant la trace de leur histoire et de leur impact sur la ville. Le « Cadran solaire » est l'une de ses œuvres d'art dans ce parc. Pour connaître l'heure, l'individu devient lui-même le gnomon, et son ombre projetée sur les indicateurs du temps, numéros en mosaïque qui se trouve au périmètre du cadran.

Dans le cadre d'un autre concours, l'artiste Mark Lere de Los Angeles a été invité à choisir un site public à Seattle. La sculpture réalisée pour le réservoir de Beacon Hill fait partie d'une série de cinq œuvres, des « pièces dispersées à Seattle », qui sont toutes identifiées à l'aide d'un simple diagramme de bateau.

Barcelone

À Barcelone, un programme d'intégration des arts était, du point de vue politique, à la fois urgent et lié aux événements. Ce programme a été centré sur les places publiques. Pendant de nombreuses années, la vieille ville avait été négligée, et les nouveaux secteurs construits en périphérie de la ville n'avaient pas été dotés des structures civiques essentielles à la vie quotidienne. À la mort de Franco en 1975, le processus de planification abandonné a été remis en place. Les aspects principaux du programme étaient la restructuration des espaces publics partout dans la ville, ainsi que l'amélioration de l'infrastructure de transport.

Plaça de Sant Vicenç - Ce petit square traditionnel du 19^e siècle, entouré par les murs contigus de maisons à trois ou quatre étages, avait précédemment été envahi par le stationnement. Il a recommencé à être utilisé comme un espace public, est redevenu un lieu inspirant, grâce à l'élévation d'une plate-forme; la statue de saint Vincent a été remplacée sur cette plate-forme, avec une fontaine

4

P. Lambert – « Les lieux inspirants »

- ajout au « Mémoire sur le plan d'urbanisme 2005-2015, Ville de Montréal »,
déposé le 14 juin 2004

22 juin 2004

rénovée, des nouveaux bancs et de nouveaux lampadaires. Des pavés ont remplacé l'asphalte, et des bollards ont été installés pour contrôler l'accès des voitures.

Des secteurs délaissés ont été humanisés. Entourée par des voies rapides à la circulation dense et des immeubles de bureau en hauteur des années 50 et 60, la grande Plaça dels Països Catalans, dévastée et vide, recouvre les lignes souterraines de la gare Sants. Cette couverture ne peut supporter le poids d'une plantation d'arbres ou d'une couche de végétation; une sculpture multidimensionnelle légère a donc été créée pour définir l'espace. La quatrième dimension, celle du temps, est suggérée par le mouvement de l'eau, la trajectoire des piétons et les effets d'ombre et de lumière créés par les pergolas en métal grillagé.

Processus

La présence des œuvres d'art dans les places publiques, ainsi que la création d'espaces publics eux-mêmes doivent faire partie intégrante d'un processus se développant à partir d'une compréhension de l'histoire du site, et à partir d'un engagement du public. Cet engagement se traduit par un processus régulier de consultations publiques et la tenue de concours jugés par des jurys compétents et dûment constitués, c'est-à-dire formés de critiques et de praticiens respectés des domaines de l'art et de l'architecture.

Le Vieux-Port de Montréal me sert d'exemple : Il a été l'un des premiers sites à bénéficier d'une consultation publique, et son aménagement a été réalisé à partir d'une série de concours architecturaux.

Rappelons que le port a été assiégé par une succession de projets stupides tout au long du 20^e siècle :

- projet pour une éventuelle Exposition universelle en 1902; Michel Lincourt & Harry Parnass, projet 1975;

- En 1979 une solution de gratte-ciel, fut proposé par Maurice Desnoyers & Moshe Safdie.

En d'autres termes, les terrains publics du Vieux-Port étaient alors vus comme de l'immobilier à livrer aux développeurs.

En 1985, le Vieux-Port de Montréal a annoncé une consultation publique dans la Gazette et dans le Journal de Montréal. Le rapport final soumis par le conseil d'administration du Vieux-Port est devenu la bible. Le peuple s'était prononcé.

5

P. Lambert – « Les lieux inspirants »

- ajout au « Mémoire sur le plan d'urbanisme 2005-2015, Ville de Montréal »,
déposé le 14 juin 2004

22 juin 2004

Par centaine. Le rapport recommandait que le Vieux-Port soit considéré comme un lieu de culture et de loisir et qu'il demeure en lien avec sa fonction historique de port, ce qui renversait le mandat du gouvernement fédéral qui prévoyait sur le lieu des projets immobiliers.

Le plan du Vieux-Port tel que réalisé en 1994 : L'équipe gagnante du concours d'aménagement est revenue à la forme qu'avaient les quais et le port avant qu'il ne devienne un site industriel en 1970. À l'époque, le bassin Bonsecours avait été rempli afin d'en faire un port à conteneurs, mais, ici encore, le manque de planification était évident et le projet de trop petite dimension. Le bassin longeant ce quai, comme ceux longeant le canal de Lachine, a été récemment réouvert. La redéfinition du Vieux-Port de Montréal en un lieu inspirant a été très importante dans la régénération du cœur historique de Montréal, à la fois sur le plan économique et social et en tant que lieu inspirant.

Conclusion

En conclusion, mon exposé propose que soit adoptée une stratégie de création de lieux inspirants, des endroits où les personnes et les groupes peuvent trouver du plaisir, s'identifier et se ressourcer. Cette stratégie sera structurant et créera une continuité de lieux publics divers, disséminés à travers l'île de Montréal, ce qui permettra de donner structure et cohésion à l'ensemble de la ville.

J'ai lié la mise en place d'une telle stratégie au processus public, les consultations publiques et les concours d'art et d'architecture. J'ai aussi indiqué, en montrant des exemples à Montréal, à Seattle et à Barcelone, comment ce genre de développement, fait par les gens et pour les gens, ne peut qu'accroître l'entrepreneuriat et ajouter au bien-être économique et social de la ville.